Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL20-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL20-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

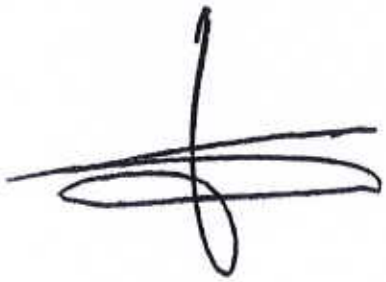

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL20-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DES RESEAUX EU ET AEP DU SECTEUR EST

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins du secteur Est du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une consultation des entreprises doit être lancée pour la réalisation de petits travaux d'extension et de réhabilitation sur les réseaux EU et AEP.

La consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 de ce même code.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée initiale d'un an, reconductible trois fois un an.

Le montant maximum des commandes est fixé à 2 000 000 € HT/an.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement d'une consultation des entreprises soumise aux dispositions du Code de la commande publique pour la réalisation des travaux susmentionnés ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux, le cas échéant ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL21-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL21-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

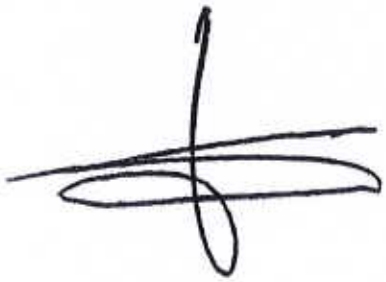

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL21-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE TOHANNIC

VALIDATION DE LA PHASE AVP ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

A la suite des études menées par le groupement de maîtrise d'œuvre GINGER BURGEAP (mandataire) / SAS 2LM / ABI STRUCTURE SAS / BECOME 56 / SAS DURAND ARCHITECTES, l'opération entre aujourd'hui dans sa phase de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Tohannic.

Ces travaux consistent en :

- la déconstruction et reconstruction de 300 m² de locaux dont 250 m² de locaux de stockage pour la REP et 45 m² de locaux sociaux ;
- la création d'une nouvelle voirie avec contrôle d'accès par barriérage et lecteur de badge ;
- la mise aux normes ICPE et aménagements divers.

Le montant estimatif des travaux (valeur mai 2024) est estimé à 1 501 600 € HT.

La consultation des entreprises sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 mai 2024,

Il vous est proposé :

- *de valider la phase AVP ;*
- *d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux, le cas échéant ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL22-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL22-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

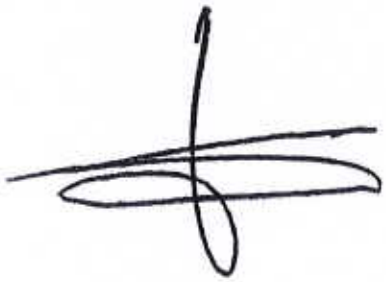

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL22-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES LEGERS ET PETITS UTILITAIRES NEUFS THERMIQUES ET ELECTRIQUES POUR LES SERVICES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins des services de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une consultation des entreprises doit être lancée pour la location longue durée de véhicules légers et petits utilitaires neufs, thermiques et électriques.

Cette consultation sera passée selon une procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 de ce même code.

Cet accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de 48 mois comportera deux lots définis comme suit :

Lot	Désignation	Seuil maximum
1	Location de petits véhicules légers, SUV et petits utilitaires thermiques	350 000 € HT
2	Location de petits véhicules légers et utilitaires électriques	300 000 € HT

Il vous est proposé :

- d'autoriser le lancement d'une consultation des entreprises soumise aux dispositions du Code de la commande publique pour la location de véhicules ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL23-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL23-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

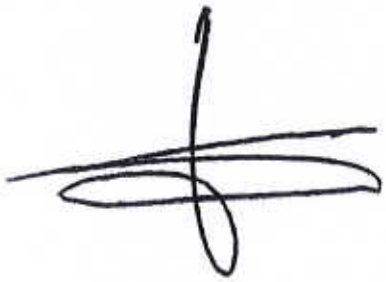

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL23-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 06/06/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL, CHAUSSANTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins des services de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une consultation des entreprises doit être lancée pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, chaussants et équipements de protection individuelle (EPI).

La consultation sera passée selon une procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161 -5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 de ce même code.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée initiale de deux ans, reconductible une fois deux ans.

Il comportera quatre lots définis comme suit :

Lot	Désignation	Seuil maximum/2 ans*
1	Vêtements de travail multirisques	400 000 € HT
2	Chaussants professionnels	250 000 € HT
3	Equipements de protection individuelle (EPI) et accessoires EPI	800 000 € HT
4	Vêtements et chaussants sportswears	240 000 € HT

*montants identiques pour la période de reconduction de deux ans.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement d'une consultation des entreprises soumise aux dispositions du Code de la commande publique pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail, chaussants et équipements de protection individuelle (EPI) ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;*

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL23-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL24-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL24-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

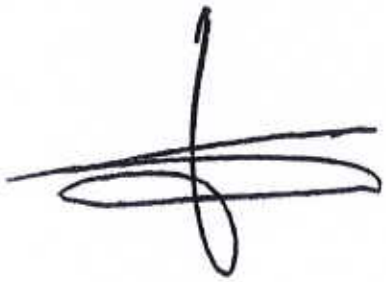

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL24-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS POUR DES MISSIONS SPS LIEES A LA COMPETENCE EAU ET ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins des directions de l'eau et de l'environnement sur l'ensemble du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une consultation des entreprises doit être lancée pour des missions SPS (sécurité et protection de la santé).

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-12 de ce même code.

Cet accord-cadre à marchés subséquents sera conclu pour une durée de quatre ans.

Les prestations seront réparties en deux lots définis comme suit :

Lot	Désignation	Seuil maximum/4 ans
1	Missions SPS liées à la compétence eau	280 000 € HT
2	Missions SPS liées à la compétence environnement	80 000 € HT

Cet accord-cadre sera attribué à 5 opérateurs économiques pour chaque lot (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) qui seront remis en concurrence à la survenance de chaque besoin.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour les prestations décrites ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL25-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL25-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

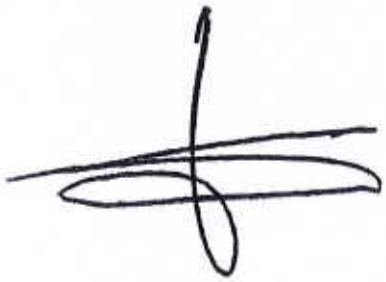

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL25-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE COLLECTEURS GRUTABLES POUR LE TRI DES BIODECHETS

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée pour la fourniture et la livraison de collecteurs grutables pour le tri des biodéchets.

La consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 de ce même code.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée de trois ans.

Le montant total des commandes est compris entre :
- un seuil minimum de 150 000 € HT ;
- un seuil maximum de 700 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement d'une consultation des entreprises soumise aux dispositions du Code de la commande publique pour la fourniture et la livraison de collecteurs grutables pour le tri des biodéchets ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL26A-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL26A-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

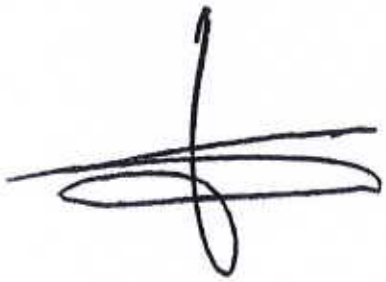

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL26A-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE INTERNE A L'ILE D'ARZ LIGNE n°30 DU RESEAU KICEO

MARCHE N°2024-024

ATTRIBUTION

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 20 décembre 2023 pour l'exploitation du service de transport public terrestre interne à l'île d'Arz (ligne n°30 du réseau KICEO). Une déclaration sans suite a été prononcée en raison de l'irrégularité de la seule offre reçue.

Une consultation a été relancée le 27 février 2024 pour l'exploitation du service de transport public terrestre interne à l'île d'Arz (ligne n°30 du réseau KICEO), sous la forme d'une procédure avec négociation (procédure formalisée), en application des articles L.2124-3, R.2124-3 6° et R.2161-12 et suivants du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur n'était pas tenu de publier un avis de marché s'il ne faisait participer à la procédure que le soumissionnaire qui avait présenté une offre conforme aux exigences relatives aux délais et modalités formelles de l'appel d'offres et ne justifiant pas être dans un cas d'exclusion et satisfaisant aux conditions de participation fixées par l'acheteur.

L'ensemble de ces conditions étant satisfaites, seul le candidat ayant participé à la procédure initiale a été consulté.

Ce marché est conclu pour une durée de trois ans et neuf mois. Ce marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle comme suit :

- Tranche ferme d'une durée d'un an et neuf mois (1er juillet 2024 au 31 mars 2026) ;
- Tranche optionnelle 1 d'une durée de deux ans (1er avril 2026 au 31 mars 2028).

A l'issue de la consultation, une seule offre a été réceptionnée dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation et après négociation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai dernier, a attribué le marché à la société TRANSDEV CAT.

Le montant de l'offre retenue s'élève à 1 358 920,27 € HT décomposé comme suit :

-Tranche ferme : 686 513,05 € HT
-Tranche optionnelle 1 : 672 407,22 € HT.

La tranche ferme prendra effet au 1er juillet 2024 ; la tranche optionnelle sera affermie ultérieurement.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société TRANSDEV CAT ainsi toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL26A-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 80 VOIX	CONTRE : 1 VOIX	ABSTENTIONS : 5 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO

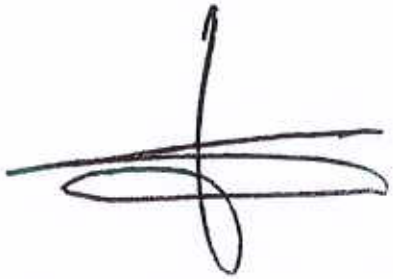

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL27-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL27-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

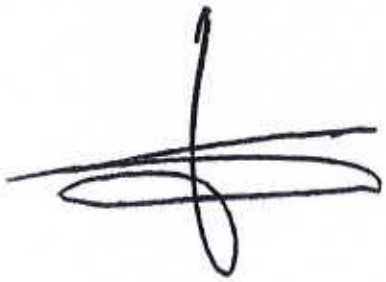

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL27-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURE DE CONTENEURS AERIENS D'APPORT VOLONTAIRE POUR DECHETS MENAGERS

MARCHE N°2024-036

RELANCE DES LOTS N° 1 ET 2

ATTRIBUTION

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 6 mars dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique pour la relance des lots n° 1 et 2 du marché de fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire pour déchets ménagers ; lots déclarés sans suite lors de la précédente consultation.

Ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de quatre ans.

Les prestations sont réparties en 2 lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Seuil minimum de commandes/4 ans	Seuil maximum de commandes/4 ans
01	Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire pour déchets ménagers **à coque en plastique**	80 000,00 € HT	400 000,00 € HT
02	Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire pour déchets ménagers **avec habillage extérieur en bois**	50 000,00 € HT	150 000,00 € HT

A l'issue de la consultation, cinq plis ont été réceptionnés dans les délais impartis pour le lot n° 1, trois pour le lot n° 2.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2024, a attribué les deux lots aux entreprises suivantes :
- le lot n° 1 à la société ESE France
- le lot n° 2 à la société MGM.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

Mise en ligne le 06/06/2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL27-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL28-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 mai 2024, s'est réuni **le 30 mai 2024, à** VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
	Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Gilbert LORHO
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
VANNES	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
	:Virginie TALMON a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le Mise en ligne le 06/06/2024
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL28-DE

:Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT

Le Président,
David ROBO

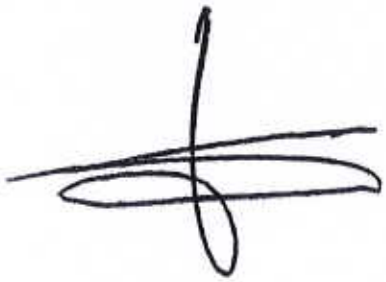

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL28-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 06/06/2024

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI EN CAMPUS DATASCIENCES & CYBERSECURITE - LOTS N° 3 A 17

MARCHE N°2023-193

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 1er février dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 17 lots. Pour information, les lots n° 1 « Réemploi » et 2 « désamiantage - curage » ont fait l'objet de deux procédures distinctes et ont déjà été attribués.

Cette délibération concerne les lots n° 3 à 17 définis comme suit :

03	Terrassement VRD
04	Gros oeuvre - Démolitions
05	Charpente bois - FOB - Bardages
06	Etanchéité - Couverture
07	Menuiseries extérieures mixtes - Occultation
08	Serrurerie - Métallerie
09	Menuiseries intérieures bois - Signalétique
10	Murs mobiles
11	Cloisons - Doublages - Plafonds
12	Faux plafonds
13	Revêtements de sols - Faïence
14	Peinture - Revêtements muraux
15	Ascenseur
16	Electricité courants forts et faibles
17	Chauffage - Ventilation - Plomberie

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL28-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

A l'issue de la consultation, tous les lots sont pourvus à l'exception du lot n° 8 pour lequel aucune offre n'a été déposée.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, les membres de la Commission d'Appel d'Offres attribuent les lots aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant € HT
03	Terrassement VRD	SASU EUROVIA BRETAGNE	408 771,62 € HT *(offre de base + PSE n° 3)*
04	Gros oeuvre - Démolitions	SARL SATEM BRETAGNE	1 067 413,00 € HT *(offre de base + PSE n° 1 et 2)*
05	Charpente bois - FOB - Bardages	Constructions Bois EMG	1 690 194,49 € HT *(offre de base + PSE n° 5)*
06	Etanchéité - Couverture	A relancer en deux lots	
07	Menuiseries extérieures mixtes - Occultation	Constructions Bois EMG	445 131,00 € HT *(offre de base + PSE n°5)*
08	Serrurerie - Métallerie	A relancer	
09	Menuiseries intérieures bois - Signalétique	A relancer	
10	Murs mobiles	SAMMOB BATIMENT INDUSTRIE	23 598,00 € HT
11	Cloisons - Doublages - Plafonds	ARMOR ISOLATION	426 888,55 E HT
12	Faux plafonds	Entreprise Emmanuel COYAC SARL	65 011,54 € HT
13	Revêtements de sols - Faïence	SCOP SARL DUPUY	331 063,94 € HT
14	Peinture - Revêtements muraux	SASU GOLFE PEINTURE	245 914,83 € HT
15	Ascenseur	OTIS	102 500,00 € HT
16	Electricité courants forts et faibles	SARL SVEG	1 090 230,38 € HT *(offre de base + PSE n° 2, 3 et 5)*
17	Chauffage - Ventilation - Plomberie	ROQUET	1 123 465,30 E HT *(Offre de base + PSE n° 3)*

- PSE n° 1 : isolation vide sanitaire
- PSE n° 2 : panneaux photovoltaïques
- PSE n °3 : récupération des eaux pluviales
- PSE n° 5 : déposes complémentaires

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240530-240530_DEL28-DE

Mise en ligne le 06/06/2024

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

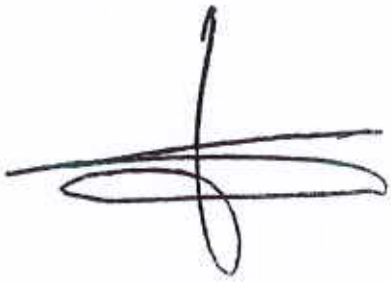

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC